



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Addiction, habitat, jeunesse et inclusion sociale : l'Akatij se réorganise autour de trois grands pôles



L'association kourouciennne, dont les 130 salariés interviennent désormais sur tout le territoire, a réorganisé son organigramme, jusque-là articulé autour de pôles territoriaux. Pour sa directrice générale, Marie Nicaise, cette nouvelle organisation doit favoriser la transversalité, la montée en compétences et la lisibilité pour les partenaires et les usagers.

Que de chemin parcouru en vingt-huit ans par l'Akatij ! L'ancienne Association kourouciennne d'aide aux Ti'jeunes, devenue An nou kombat ansanm tout inegalite di jodla, a élargi ses champs d'intervention, les territoires sur lesquels elle propose ses services, le nombre de ses salariés. L'association a doublé le nombre de ses établissements en dix ans et ses effectifs au cours des trois dernières années. Ce sont désormais 130 salariés qui ont rencontré, l'an dernier, 21 716 personnes, dont 2 659 ayant bénéficié d'un accompagnement, comme l'indique son **dernier rapport d'activité**. Ayant toujours son siège dans la ville spatiale, elle intervient désormais jusqu'à Maripasoula et, dans les prochains mois, à Saint-Georges. Cette évolution s'est traduite, depuis avril, par une réorganisation complète. Articulée jusqu'alors autour de pôle territoriaux, elle s'appuie désormais sur trois pôles d'activité : l'addictologie, l'habitat et la jeunesse et l'inclusion sociale.

« Cette nouvelle organisation doit favoriser la transversalité dans le fonctionnement, explique sa directrice générale, Marie Nicaise. Elle doit encourager les échanges de pratiques et d'expériences entre des professionnels qui mènent les mêmes missions sur des sites différents. Elle doit favoriser la montée en compétences. Enfin, elle permet d'améliorer la lisibilité pour nos partenaires, nos financeurs et le dialogue avec nos usagers. »

Le pôle addictologie propose un accueil gratuit et inconditionnel. Il regroupe les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) et les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (Caarud) de Kourou et Saint-Laurent du Maroni, la communauté thérapeutique d'Awala-Yalimapo inaugurée début 2022 (**lire la Lettre pro du 15 mars 2022**), les équipes de prévention de Saint-Laurent du Maroni et la future équipe mobile de Saint-Georges. Depuis l'an dernier, le travail alternatif payé à la journée (Tapaj) propose un accompagnement médico-psychosocial et une activité professionnelle payée à la journée aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité et d'addictions.

Le pôle habitat permet à l'association d'accueillir « de manière temporaire des personnes en situation de détresse sur le plan du logement » et d'accompagner des ménages mal logés. Les établissements de soins résidentiels « dispensent, au sein du lieu de vie ou d'hébergement des patients, un accompagnement médical et social de personnes nécessitant des soins et en situation de précarité sociale ». Il regroupe les appartements de coordination thérapeutique (ACT) de Kourou, Saint-Laurent du Maroni et Awala-Yalimapo, les lits halte soins santé (LHSS) de Kourou, le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Kourou, les centres d'hébergement d'urgence (CHU) de la ville spatiale et la sous-préfecture, et les services d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) et d'accompagnement social lié au logement (ASLL). L'an dernier, l'association a ouvert des ACT et des LHSS à Maripasoula.

Enfin, le pôle jeunesse et inclusion sociale vise à prévenir le décrochage social et scolaire des enfants et jeunes adultes, mais aussi des personnes plus âgées : bataillons de la prévention, services de médiation sociale, épicerie sociale de Kourou ouverte l'an dernier, équipe de repérage et d'accompagnement des mineurs en situation de prostitution, service d'accompagnement social des primo-arrivants... Les équipes ont également pour mission de soutenir la fonction parentale avec, par exemple, le relais enfants parents (REP) du centre pénitentiaire, créé l'an dernier.

Après quatre mois sous cette nouvelle organisation, Marie Nicaise juge que « la transversalité est effective, vivante. Quand on impulse une amélioration au Caarud de Kourou, on peut plus rapidement la mettre en place au centre de Saint-Laurent.

Après les bouleversements de ces dernières années, la directrice générale envisage désormais « une phase de stabilisation, de consolidation, avec des enjeux de pérennisation de certaines activités. « Mais s'il y a des appels à projets qui correspondent à ce que l'on sait faire, on répond. L'idée est d'être utile au territoire. »



Nouvelle organisation, nouveau site internet, nouveau logo



De nombreux changements sont intervenus, ces derniers mois, au sein de l'Akatij. L'association s'est dotée d'un nouveau logo « qui traduit ce que nous sommes aujourd'hui : une association locale, solide, dynamique, constituée de professionnels de toutes les cultures de la Guyane et réunis autour d'un même objectif, soutenir celles et ceux qui en ont besoin ». Le **site internet a également été complètement revu.**

Articulé autour des missions, des centres et de l'offre d'accompagnement de l'association, il « reflète la pluralité et la richesse de nos actions », estime l'Akatij. Les professionnels y trouveront également les offres d'emploi de l'association.

Du mouvement au sein de la direction

En même temps que l'Akatij se réorganise, plusieurs arrivées ont eu lieu ces derniers mois, notamment à des postes à responsabilité.



Fanny Poulain, qui était cheffe de service du pôle addictologie littoral est devenue directrice opérationnelle du pôle habitat, le 1er juin. Arrivée en tant qu'infirmière diplômée d'Etat en septembre 2021, elle a occupé d'abord le poste d'infirmière coordinatrice du pôle addictologie de Kourou. « C'est un réel plaisir que de pouvoir allier investissement auprès de la population guyanaise et évolution de carrière professionnelle au sein d'une association comme la nôtre, qui défend des valeurs qui me sont chères. »

Peggy Zaragoza, qui a été responsable de l'antenne de l'Aide sociale à l'enfance de Saint-Laurent du Maroni et présidente du centre communal d'action sociale (CCAS) est la nouvelle directrice du pôle addictologie, depuis le 3 avril. Elle est basée à Saint-Laurent du Maroni.

Gérald Brenon est chef de service habitat intérieur depuis le 1er juillet. Il est basé à Maripasoula. « Je suis responsable de la mise en œuvre et de la coordination des actions menées au sein de nos établissements : lits halte soins de santé (LHSS) et appartements de coordination



thérapeutique (ACT). Je suis fier de rejoindre cette association guyanaise et de contribuer à aider les personnes les plus vulnérables à se (re)construire un chemin vers l'autonomie et l'insertion. »

EN BREF

◆ Coupure de courant : les établissements ont tourné avec leurs groupes électrogènes



Dimanche à 11h30, un problème au poste d'évacuation d'énergie qui relie le barrage de Petit-Saut à la ligne Kourou a plongé dans le noir la population, d'Apatou à Roura. Les habitants de Saint-Laurent du Maroni, Apatou, Mana et Awala-Yalimapo ont été rapidement réalimentés en électricité, grâce aux groupes de secours de Margot. Les communes de l'intérieur n'ont pas été impactées. En revanche, le reste du littoral, d'Iracoubo à Roura, n'a retrouvé du courant que dans la soirée de dimanche ou hier. Les établissements sanitaires et médico-sociaux ont évidemment été impactés.

Informée immédiatement par EDF, l'ARS a contacté les trois hôpitaux publics pour s'assurer que les groupes électrogènes avaient bien pris le relais. Les établissements ont indiqué que c'était le cas. Le préfet a ouvert le centre opérationnel de zone (COZ) pour gérer la crise. Les patients à haut risque vital ont été répertoriés et une équipe du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) s'est rendue chez eux pour s'assurer qu'ils allaient bien.

Contactés à leur tour, les établissements médico-sociaux ont indiqué avoir su s'adapter et réagir. Une patiente suivie en HAD a été hospitalisée pour éviter tout risque. A 21h30, l'électricité était rétablie dans les sites prioritaires. A la maison d'accueil spécialisée (MAS) de Kourou, la remise de l'électricité a fait sauter le disjoncteur. L'établissement a continué de fonctionner sur groupe électrogène et a été réalimenté. Hier, EDF tentait de le réparer pour un retour à la normale. Toute la journée de lundi, la situation est restée sous surveillance. De nouveaux points ont été réalisés avec les établissements au sujet de leur autonomie et de leur approvisionnement en carburant.

◆ Imed : les candidats ont jusqu'au 13 octobre pour manifester leur intérêt

L'ARS a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la reprise de l'activité autrefois portée par l'IMED. La date du transfert prévisionnel est fixée au 1er janvier 2024. Chaque candidat devra adresser son dossier de candidature complet en une seule fois, au plus tard le 13 octobre. **Les**



modalités de candidature et le cahier des charges peuvent être consultés sur le site de l'ARS.

♦ Médico-social : lancement de la campagne du Plan d'aide à l'investissement 2023



L'ARS informe les établissements et services médico-sociaux que la campagne sur le Plan d'aide à l'investissement (PAI) 2023 est officiellement lancée. Le PAI a pour but d'accompagner financièrement des projets structurants qui visent prioritairement à transformer et moderniser l'offre de santé dans la région. Ce dispositif repose sur cinq grandes orientations stratégiques fixées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à savoir l'ouverture sur l'extérieur, la facilitation des soins, la qualité de conception, le sentiment d'être chez soi et la viabilité économique. Les projets qui contribueront à une amélioration sensible de l'accompagnement en prenant en compte les objectifs d'inclusion sociale, seront priorités. L'enveloppe allouée à l'ARS Guyane s'élève à 240 000 euros. Le dépôt des dossiers est fixé au 29 septembre. **Les modalités peuvent être consultées sur le site de l'ARS.**

♦ Publication de la nouvelle convention des chirurgiens-dentistes

La nouvelle convention entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'assurance maladie a été **publiée au Journal officiel de vendredi**. Au niveau de la prévention, elle fixe un objectif « génération sans carie », en s'appuyant sur un suivi bucco-dentaire annuel chez les 3-24 ans. Le texte projette de renforcer le dispositif du 100 % santé en étendant le panier de soins à de nouvelles prothèses. La convention met en œuvre un système de régulation à l'installation des chirurgiens-dentistes dans les zones non prioritaires, tel qu'il existe déjà pour les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes. En Guyane, le tarif de la consultation est maintenu à 27,60 euros.

♦ Deux avenants conventionnels revalorisent les sages-femmes et les masseurs kinésithérapeutes

Deux avenants aux conventions nationales des sages-femmes et des masseurs-kinésithérapeutes ont été publiés vendredi, au Journal officiel.

S'agissant des sages-femmes, plusieurs revalorisations sont actées. Elles entreront en vigueur à l'issue d'un délai de six mois. En Outre-mer, les majorations de consultations et de visites sont alignées avec celles des médecins. La rémunération du suivi de grossesse des femmes bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) et les actions d'aller-vers est revalorisée. Une rémunération forfaitaire annuelle de santé publique est instituée.

L'avenant conventionnel des masseurs-kinésithérapeutes revalorise plusieurs actes. Il en crée également de nouveaux « à forts enjeux de santé publique ». C'est le cas, par exemple, des interventions auprès des personnes âgées pour prévenir la perte d'autonomie. D'autres actes permettront aux masseurs-kinésithérapeutes de participer au parcours de prise en charge de l'insuffisance cardiaque et de faciliter la prise en charge des enfants présentant une paralysie cérébrale ou un polyhandicap.





■ La Croix-Rouge française recrute son **responsable de service Huda** (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile). Le responsable de service Huda a pour mission principale l'encadrement de 9 à 15 salariés (CDI, temps plein, diplôme d'Etat de travailleur social exigé, prise de poste le 1er novembre au plus tard). Fiche de poste transmise sur demande à recrutement.guyane@croix-rouge.fr. Candidature (CV et lettre de motivation) à recrutement.guyane@croix-rouge.fr.

Agenda



Jeudi 7 septembre

► **Rencontre autour du métier d'assistant médical**, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Inscription gratuite et obligatoire avant le 31 août à contact@cpts-centre-littoral.fr ou au 0694 29 02 50.

Vendredi 15 septembre

► **Soirée des soignants**, organisée par la CPTS Centre littoral, à 18h30, à Cayenne. Inscription obligatoire avant le

4 septembre à <https://bit.ly/3OoKCvu>.

Jeudi 21 septembre

► **Webinaire** de présentation de la télé-expertise en dermatologie. Détails à venir.

Mardi 26 septembre

► **Soirée d'information** sur les cancers pédiatriques, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Présentations des Dr Auguste et Dr Faivre. Inscriptions : contact@cpts-centre-littoral.fr, 0694 29 02 50, onco973@orange.fr ou 0594 27 16 04.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner :

pots de fleurs, petits débris, encombrants, déchets verts, gouttières ..



Se protéger individuellement contre les piqûres de moustiques pour éviter la transmission du virus :

répulsif, vêtements longs, moustiquaires

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Directeur de la publication : Alexandre de la Volpilière
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)